

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 10 décembre 2019 à 20h30

Présents : Alain FONTAINE, Monique SAINT LEGER, Michel MEUNIER, Didier BEAUJOUAN, Patrick CARPOPHORE, , Nadine HAIE, Catherine CARRY, Jean-Michel MARIE, Murielle LEBLANC, Gilles VARON

Absent : Alain MOUROCQ

ordre du jour : - autorisation de se porter partie civile au nom de la commune – modificatif au projet d'effacements des réseaux Lieu Thil. Demande de DETR et choix d'une entreprise pour la couverture de la mairie. Mesures de protection renforcée en zone N du PLU . Questions et informations diverses.

Secrétaire de séance : Mme Saint-Léger

Le compte rendu de la réunion du 5 novembre 2019 n'a pas fait l'objet d'observations et est approuvé.

*** AUTORISATION DE SE PORTER PARTIE CIVILE AU NOM DE LA COMMUNE**

Le conseil municipal autorise le maire à se porter partie civile au nom de la commune dans une affaire ayant lieu donné lieu à des PV pour infractions d'urbanisme, au titre de transformations de bâtiments ruraux en habitation non autorisées dans le PLU communal.

*** MODIFICATIF AU PROJET D'EFFACEMENT DE RESEAUX LIEU THIL**

L'effacement de réseaux engagé Chemin du Lieu Thil devra se faire en deux tranches, une première en 2019/2020 pour l'effacement proprement dit, la seconde plus tardivement, consécutive à des travaux Enedis, pour la démolition du poste tour. Les deux délibérations, modificatives de celle prise antérieurement sont acceptées.

*** COUVERTURE DE LA MAIRIE**

La toiture de la mairie devra être refaite. Trois devis ont été demandés pour le dépôt d'une demande de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) qui doit être accompagnée d'une disposition nouvelle, la production d'un diagnostic énergétique précisant l'économie induite par le projet. Un tel diagnostic sera demandé, en même temps que des compléments de devis pour la réalisation de l'isolation des combles perdus. Le choix de l'entreprise est reporté d'autant, et la demande de DETR sera produite avant fin janvier comme exigé.

*** MESURES DE PROTECTION RENFORCÉE EN ZONE N DU PLU**

Cette décision est reportée à une date ultérieure, elle nécessite un examen approfondi dans le but de protéger plus efficacement certains secteurs des zones N, en les mettant à l'abri d'éventuels projets qu'il convient de mieux maîtriser, pour garantir une meilleure protection paysagère et environnementale.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES,

- les coupures d'électricité récurrentes Chemin des Eaux ne sont pas liées aux travaux mais à des défauts d'élagage des haies accentués par des difficultés d'accès à certains herbages.
- différents travaux de curage des fossés ont été faits en urgence, au Lieu Thil et Chemin de Bernières, bientôt Chemin des Sources.

La séance est levée à 22h30